

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

QUATRIÈME COMMISSION
9e séance
tenue le
jeudi 5 octobre 2000
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 9e SÉANCE

Président : M. KIWANUKA (Ouganda)

SOMMAIRE

PROJET DE PLAN À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 2002-2005

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE
L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.4/55/SR.9
27 novembre 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

La séance est ouverte à 10 h 5.

PROJET DE PLAN À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 2002-2005 (A/55/6, introduction et programmes 1, 3, 4, 6, 21, 22 et 23)

1. Le PRÉSIDENT dit que, conformément à la décision prise par la Commission à sa 2e séance, elle doit examiner à la séance en cours les chapitres pertinents du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. À cet égard, il appelle l'attention des membres de la Commission sur la liste des programmes qui leur a été diffusée. Si personne ne demande la parole, les délégations sont invitées instamment à soumettre leurs observations ou propositions sur ces programmes par écrit, de manière à ce qu'elles puissent être transmises au Président de la Cinquième Commission.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (suite)

2. Le PRÉSIDENT informe la Commission que les consultations relatives au projet de résolution sur les petits territoires ne sont pas encore achevées. Par conséquent, la Commission prendra la décision sur ce projet ultérieurement.

La séance est levée à 10 h 15.